

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 20082 - 77EME ANNÉE

L'entrée sur le territoire de l'UE sans visa de réfugiés fuyant l'Ukraine laissée à la libre appréciation de la Pologne, de la Hongrie, de la Slovaquie et de la Roumanie

Réfugiés d'Ukraine : la Commission européenne d'accord avec les mauvais traitements visant les Africains ?



Une directive européenne proposée par la Commission permet de laisser entrer sans visa tous les réfugiés fuyant l'Ukraine « pour des raisons humanitaires » et de leur donner les mêmes droits que n'importe quel étranger de l'UE avec des papiers en règle. Mais ce droit d'entrer sans visa n'est pas une obligation. Les mauvais traitements subis par les Africains fuyant l'Ukraine ne sont donc pas interdits par l'UE. Par ailleurs, l'application de cette directive se limite uniquement aux personnes voulant quitter l'Ukraine, mais pas à tous les autres réfugiés qui veulent entrer sans vi-

sa dans l'UE pour fuir les autres guerres dans le monde, les effets du changement climatique ou la misère causée par les conséquences de la colonisation et du capitalisme.

Dans un communiqué diffusé hier, la Commission européenne indique avoir proposé hier « d'activer la directive relative à la protection temporaire afin d'apporter une aide rapide et efficace aux personnes fuyant la guerre en Ukraine ». Margaritis Schinas, vice-président chargé de la promotion de notre mode de vie européen, s'est exprimé en ces termes : « Dans

une démarche sans précédent, la Commission propose aujourd'hui d'accorder une protection immédiate dans l'UE aux personnes qui fuient l'Ukraine. Tous ceux qui fuient la guerre bénéficieront d'un statut sûr et d'un accès à l'enseignement, aux soins médicaux et au marché du travail ».

Le détail de ces mesures prévoit notamment ceci :

« Flexibilité en ce qui concerne les conditions d'entrée : en vertu des règles de Schengen, les gardes-frontières peuvent autoriser des ressortissants de pays tiers à entrer sur le territoire d'un État membre pour des raisons humanitaires, même s'ils ne remplissent pas toutes les conditions d'entrée (par exemple, même s'ils ne disposent pas d'un passeport ou d'un visa en cours de validité). Les États membres pourraient appliquer cette dérogation pour permettre l'entrée de toutes les personnes fuyant le conflit en Ukraine ». « Frontex, l'Agence de l'Union européenne pour l'asile et Europol peuvent, à la demande des États membres, apporter un soutien opérationnel supplémentaire en vue d'assurer la bonne mise en œuvre de la décision en matière de protection temporaire ».

Les mauvais traitements subis par les Africains restent possibles

Plus de 800.000 personnes de toutes nationalités ont décidé de franchir la frontière entre l'Ukraine et les États orientaux de l'Union européenne. Si les personnes d'origine africaine font l'objet de mauvais traitements racistes dénoncés par l'Union africaine, le communiqué de la Commission européenne n'évoque pas ce point.

L'exemption d'un visa en cours de validité pour entrer depuis l'Ukraine sur un territoire d'un État de l'Union européenne est laissée à l'appréciation des douaniers des États concernés : « les gardes-frontières peuvent autoriser des ressortissants de pays tiers à entrer sur le territoire d'un État membre pour des raisons humanitaires ». « Les États membres pourraient appliquer cette dérogation pour permettre l'entrée de toutes les personnes fuyant le conflit en Ukraine ». Autrement dit, les ressortissants d'États africains ou d'Asie peuvent encore faire l'ob-

jet de tracasseries administratives de la part des garde-frontières de Pologne, de Hongrie, de Slovaquie ou de Roumanie. En effet, le communiqué de la Commission de l'UE ne fait pas de l'accueil sans formalité administrative de tous réfugiés une obligation imposée à tous ces États membres. La Commission européenne d'accord avec les mauvais traitements visant les Africains réfugiés d'Ukraine ?

Pourquoi tous les réfugiés n'ont-ils pas les mêmes droits que les Ukrainiens ?

Par ailleurs, l'Ukraine n'est pas la seule zone de guerre dans le monde. Des conflits ont lieu dans plusieurs régions du monde, et les armes utilisées sont vendues notamment par des États de l'Union européenne, par exemple au Yémen. D'autres migrations résultent de conflits impliquant les États de l'Union européenne, comme l'Irak suite à l'invasion par l'armée américaine et l'OTAN, le Sahel à la suite de la destruction de l'État libyen par une offensive de l'OTAN. Les effets de la colonisation et du changement climatique sont également à l'origine de migrations.

Toutes les personnes qui tentent de rejoindre l'Europe en traversant clandestinement la Méditerranée ou les frontières terrestres de l'UE ont une raison aussi légitime que les réfugiés ukrainiens de fuir. Mais ils ne bénéficient pas du même traitement. Frontex n'assure pas pour eux « un soutien opérationnel supplémentaire en vue d'assurer la bonne mise en œuvre de la décision en matière de protection temporaire ». Frontex a une mission de surveillance pour empêcher les réfugiés de rentrer et traque ceux qui arrivent à passer malgré tout.

Pourquoi tous les réfugiés d'où qu'ils viennent ne bénéficient-ils pas dans l'UE « d'un statut sûr et d'un accès à l'enseignement, aux soins médicaux et au marché du travail » ?

M.M.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
77e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Après RT et Sputnik, à qui le tour ?

Interdiction de RT et Sputnik : liberté de la presse à géométrie variable en France

Les chefs d'État de l'Union européenne ont décidé hier de suspendre la diffusion dans l'UE des médias Russia Today et Sputnik détenus par l'État « à l'origine de désinformation ». En France, des voix s'élèvent depuis plusieurs jours pour une telle décision. Or, en agissant de la sorte, les dirigeants européens montrent qu'ils sont pour un respect de la presse à géométrie variable, tant qu'il ne va pas à l'encontre de leurs intérêts. Après RT et Sputnik, à qui le tour ? Saisi 47 fois et ayant vu son directeur, Paul Vergès, condamné à de la prison ferme, « Témoignages » a également subi cet ostracisme que rien ne peut justifier dans un régime qui se proclame une démocratie.

Depuis hier RT News a disparu des écrans de Youtube et des chaînes diffusées par satellite en Europe. Cette décision fait suite à une décision des chefs d'État de l'Union européenne appliquée par la France qui soutient cette fermeture d'antenne.

Elle est fustigée par un large courant d'opinion. Ainsi, le SNJ-CGT condamne l'invasion de l'Ukraine et « apporte également son soutien aux journalistes russes, face à la volonté de Vladimir Poutine de leur dicter les mots qu'ils pourraient ou non utiliser pour décrire la guerre en cours en Ukraine ». Il précise que ces derniers jours, RT France « a incontestablement repris des « éléments de langage » du pouvoir russe et défendu des thèses pour le moins discutables ».

Quelle atteinte aux droits fondamentaux de la Nation ?

Mais pour le SNJ-CGT, le respect de la liberté de la presse est un principe qui doit être respecté.

« Cela vaut-il ces demandes pressantes d'arrêt de diffusion de RT France, qui compte une rédaction d'une centaine de journalistes ? Il est paradoxal, au nom d'un manque de pluralisme sur cette antenne, d'en demander l'interdiction. Comme la Fédération européenne des journalistes (FEJ), à laquelle il appartient, le SNJ-CGT s'inquiète de cette demande de disparition sans autre forme de procès. « Fermer un média est un acte grave, qui doit reposer sur des preuves solides et de lois, afin d'éviter l'arbitraire », commente Ricardo Gutiérrez, secrétaire général de la FEJ, interrogé par Arrêt sur images.

La loi permet de « résilier la convention d'une chaîne de TV contrôlée par un État étranger mais seulement en cas d'atteinte aux intérêts fondamentaux de la

Nation », rappelle de son côté Marc Rees, rédacteur en chef de Next INpact, cité par Les Echos. »

Il est clair que RT News n'est pas une menace aux intérêts fondamentaux de la République. Cette décision ne respecte donc pas le cadre légal que le gouvernement doit appliquer.

Les médias contrôlés par Paris pouvait-il parler « d'agression française contre la Libye » en 2011 ?

Par ailleurs, Paris utilise des rapports pour décrire la Russie comme un régime où la liberté de la presse n'est pas respectée. Mais en agissant de la sorte, le gouvernement perd tout crédit car il se comporte comme un prédateur de la liberté de la presse, refusant l'expression de tout point de vue divergent.

Vu de l'extérieur, France Infos et France 24 peuvent également être considérées comme des organes de propagande diffusant des éléments de langage contestables, car ce sont des médias de l'État français. Lorsque l'armée française a bombardé la Libye en 2011, les médias contrôlés par l'État ont-ils parlé « d'agression française contre la Libye », ou « d'invasion de l'OTAN en Libye » alors que des soldats français étaient déployés sur le terrain ? C'était pourtant la situation réelle, mais la vérité était censurée dans ces médias.

« Témoignages » saisi 47 fois et son directeur condamné à la prison ferme

Rappelons également la condamnation à de la prison ferme pour avoir reproduit des articles du Monde et de l'Humanité montrant la répression de la manifestation du 17 octobre 1961 à Paris. « Témoignages » fut par la suite saisi 47 fois, pour des prétextes pour le moins futiles comme la publication d'une photo de Paul Vergès. L'objectif était de faire taire un journal qui dérangeait le pouvoir et ne constituait en aucun cas une menace pour les intérêts fondamentaux de la République.

La décision d'interdire la diffusion de RT et Sputnik ouvre un dangereux précédent que rien ne peut justifier dans un régime qui se proclame une démocratie. Après RT et Sputnik, à qui le tour ?

Oté

Madégaskar domin, la promèss in briyan l'avnir

Mézami souvan dé foi mi anparl azot Madégaskar é mi anparl azot loséan indien dann son parti west. Pou kossa mi anparl azot sa ? Pars pou mwin pa zordi pa domin, ni vé ni vé pa, noute linivèr anou sar la é pétète pli vite ké ni kroi.

Pou kossa mi di sa ?

Mwin lé pa toussèl pou dir sa é mi rapèl bien kan Paul Vergès té i fé konféranss de press li téi manke pa parl la goumantasson la popilasson in pé partou dsi lé tèrè é dann Madégaskar la fine trape 25 milyon d'moune, biento va trape 50 milyon d'moune, é in pé pli loin dann tan ziska 100 milyon zabitan. Lété pou signal koté d'nou k'va pèze 1 milyon d'moune sar in zéan é pa arienk an popilasson, galman an tériroire-La Franss épi la Belzik azouté inn avèk l'ote.

Pou mon par mi obliye pa sa sé in péi lé ziss koté nou, sa sé in péi néna in paké rishèss dann son sou-sol épi potanssyèlman li lé rish... Lé vré zordi bande malgash lé pov épi zot lé frazil par raporte bande zévènman natirèl. Mé pou konbien d'tan ?

Son bande rishèss i atire bande gran péi épi bande gran sossyété. Néna in ta gran projé l'aprè monté laba é biento nou va oir lo péi pran son lassanssèr pou lo dévkopman-é nou a koté kossa nou va rossanblé - Dann Témoignages mardi i

parl lo por Toamasina (Tamatave pou bande zanssien) apré agrandi é biento sar lo pli gran port dann noute zone loséan indien é li prètan dire sar in hub maritime avèk kate foi pliss la kapassité pou fé rantré épi sorti bande marshandize ké noute por la Pointe dé galé.

Movèz novèl pou nou ? Bone nouvel pou nou ?

Mové novèl si ni prpare pa nou. Mé oir in péi dékolé dann noute zone la pa inn movèze novèl si ni pran lo bon shomin pou la kopérasson mi panss nou ossi nou va profite dévlopman noute grande voizine. Mé i fo arète rogarde laba dann l'erope sinplomman, i fo rogarde ossi é bien konm k'i fo sak i éspass dan noute zone é prévoir an avanss dann kèl dirékssyon ni doi ko-travaye ansanb toute banna ki avanss san rogarde an aryèr.

Konm ni doi rogarde sak i spass dann Maurice, é domin dann bande zil komor avèk lo gaz i paré banna i sava trouvé épi mète an léksplottasson. I fopa ni obliye l'Afrik de l'west... Obliye pa mézami Madégaskar - la pa arienk lo Kéré laba-néna in l'avnir briyan i prépar pou péi-la. Biensir mi prèsh dann dézère, mé dé foi sa i ansèrv kékshoz.

Justin